

FABIEN ROUSSEL
DÉPUTÉ DU NORD

Monsieur Jean-François BURETTE
Président de l'Association S.P.O.R.T
25 bis, rue Jean Jaurès – BP N° 225
59723 DENAIN CEDEX

FR/357/2017

Le 6 décembre 2017

Monsieur le Président,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre correspondance du 22 écoulé m'exposant la situation des centres médico-sportifs, dont l'utilité n'est plus à démontrer.

Compte tenu des difficultés exprimées, j'ai souhaité intervenir auprès de Monsieur Xavier BERTRAND, Président de la Région des Hauts de France. Vous trouverez copie de cette démarche en pièce jointe.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

G. Diebolt

Fabien ROUSSEL
Député

FABIEN ROUSSEL
DÉPUTÉ DU NORD

Monsieur Xavier BERTRAND
Président de la Région des Hauts de France
151 avenue du Président Hoover
59555 LILLE CEDEX

FR/357/2017

Le 6 décembre 2017

Monsieur le Président,

Les centres médico-sportifs assurent le suivi médical des athlètes, préviennent les blessures et luttent contre les risques du dopage. Ils remplissent ainsi une mission de santé publique, tant dans l'accompagnement du sportif régulier que dans le suivi longitudinal des athlètes de haut niveau.

Aujourd'hui, en raison de la diminution des aides de l'Etat, de la Région et du Département, ces structures sont en grand danger. Leur rôle déborde pourtant du strict cadre sportif. Les équipes des centres médico-sportifs interviennent ainsi en milieu scolaire, dans les centres de formation et auprès de la protection judiciaire de la jeunesse.

Dans le Valenciennois, elles sont accueillies dans des locaux des centres hospitaliers de Denain et de Saint-Amand-les-Eaux. Un hébergement qui permet de réaliser des examens en toute sécurité. Le plateau technique de Denain est en outre le seul CMS de la région à posséder un ergoline à bras pour l'accueil des sportifs handicapés. La totalité du matériel est par ailleurs mis à disposition du service de pneumologie.

Des passerelles évidentes existent donc, avec la CPAM et l'Agence régionale de santé notamment, pour la prise en charge de populations parfois précaires.

Pour toutes ces raisons, il semble opportun de faire à nouveau bénéficier les centres médico-sportifs du contrat de plan État-Région.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous

Fabien ROUSSEL
Député